



Paris, le 1^{er} octobre 2020

Mesdames et Messieurs les présidents des comités stratégiques de filières,

Nous affrontons, depuis le mois de mars, une crise sanitaire et économique sans précédent. Pour y faire face et permettre la reprise en sécurité de l'activité économique, le Gouvernement a mis en place des dispositifs inédits par leur ampleur. Parallèlement, les acteurs industriels ont su se montrer à la hauteur de l'enjeu, en participant à l'effort sanitaire par la production d'équipements de protection, en maintenant leur activité économique malgré les contraintes sanitaires, en faisant preuve de solidarité avec les PME et en contribuant à la préparation des plans de soutien et de relance de l'économie.

Nous devons désormais travailler au rebond de nos filières industrielles, en mettant à profit le plan de relance de 100 milliards d'euros récemment annoncé. Ce plan **France Relance** bénéficiera à l'industrie à hauteur de 35 milliards d'euros. Outre la baisse des impôts de production, beaucoup plus élevés en France qu'ailleurs en Europe, ce plan se concentre sur quatre objectifs : moderniser et numériser l'outil de production, décarboner et rendre plus écologique notre industrie, (re)localiser des activités dans nos territoires et accroître notre résilience, innover et développer les technologies, produits et services de demain.

Afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises dans ces domaines, nous souhaitons-décliner dans chaque filière ces objectifs et pour cela nous appuyer sur le Conseil national de l'industrie (CNI) et ses 18 comités stratégiques de filière, que vous présidez.

Dans cette perspective, nous vous sollicitons pour engager dès à présent une revue des contrats stratégiques de filière. Des avenants à ces contrats, définissant dans chaque filière les objectifs prioritaires à poursuivre pour les deux prochaines années, pourraient être signés avec l'État d'ici la prochaine réunion plénière du CNI, qui se tiendra début 2021 sous la présidence du Premier ministre. Ces avenants actualiseront les projets déjà compris dans vos contrats stratégiques de filière et les compléteront dans quatre domaines prioritaires :

- A. La **transition écologique**, en définissant notamment les objectifs de votre filière et en les traduisant en projets en matière de décarbonation et de transition écologique des sites, procédés et produits industriels, ainsi que de développement d'offres vertes au service notamment de la décarbonation des mobilités et de la rénovation thermique des bâtiments ;
- B. La **compétitivité et la souveraineté**, en identifiant vos projets structurants en matière de souveraineté industrielle et technologique, de partenariats industriels européens, ainsi que de modernisation et de digitalisation de la filière, en les appuyant sur les dispositifs de France Relance et du quatrième programme d'investissements d'avenir ;



- C. La **cohésion**, pour traduire les objectifs de la filière en matière d'emplois et de compétences : formation professionnelle, apprentissage et alternance, reconversion et insertion professionnelle, parité femmes/hommes, en mobilisant lorsque cela est pertinent les différents dispositifs de France relance.
- D. Les **relations de solidarité entre clients et fournisseurs**, au sein de la filière et entre filières, l'enjeu étant que les PME et les ETI puissent se saisir avec efficacité des dispositifs de relance en profitant du rôle de locomotive que pourront jouer les grands groupes en vue de monter en compétences et compétitivité.

La signature de ces avenants aux contrats de filière sera l'occasion d'instituer dans les bureaux des CSF une composition équilibrée, en garantissant notamment la représentation systématique de PME, d'ETI, et de représentants des organisations syndicales.

Pour engager cette démarche, nous vous proposerons dans les prochains jours de participer à une conférence téléphonique réunissant l'ensemble des présidents des CSF. Les équipes de la direction générale des entreprises seront par ailleurs à votre disposition pour vous accompagner dans ces travaux.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les présidents, l'expression de nos respectueuses salutations.

*Cherement,
Agnès*

Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre déléguée
chargée de l'industrie

Philippe VARIN
Vice-Président du
Conseil national de l'industrie